

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 29219 BREST CEDEX 2
TEL 02 98 43 31 31

ADVISIA

10 route de l'Innovation
29334 QUIMPER CEDEX

V/REF :
N/REF : 2009 B 612 / 2012-A-3088

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 25/07/2012,

Procès-verbal d'assemblée en date du 01/05/2012
- Nomination(s) de gérant(s)

Concernant la société

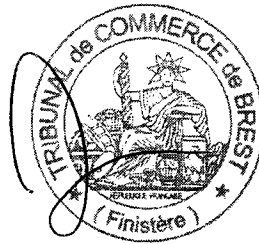
1PEC
Société à responsabilité limitée
2 bis Laënnec
29860 Plabennec

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-3088 le 25/07/2012

R.C.S. BREST 514 597 715 (2009 B 612)

Fait à BREST le 25/07/2012,

LE GREFFIER



1PEC
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 bis rue Laënnec
29860 PLABENNEC
514597715 RCS BREST

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1ER MAI 2012

L'an deux mille douze, le premier mai, à dix heures, les associés de la société 1PEC, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 1 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 2 bis rue Laënnec 29860 PLABENNEC, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Mademoiselle Isabelle SAMBERGER, propriétaire d' 1 part
Monsieur Erwan BERGOT, propriétaire de 999 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Erwan BERGOT, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

IS EB

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée indéterminée, Monsieur Julien BESSE, demeurant 24 route de Kerhuon 29800 LA FOREST LANDERNEAU.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.